



Envoi au contrôle de légalité le : 20 octobre 2023

Publication électronique le : 20 octobre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Ingrid GAILLARD

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Michel DAGBERT, Mme Marine LE PEN, M. François VIAL.

**FAIRE DU PAS-DE-CALAIS UN DÉPARTEMENT INCLUSIF ET ACCESSIBLE À
TOUTES ET TOUS : L'ENGAGEMENT HANDICAP**

(N°2023-418)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code de l'Action Social et des Familles et, notamment, ses articles L.113-1 et suivants et L.231-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'adopter l'Engagement handicap selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération et conformément aux documents en annexe.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 25 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

62

Pas-de-Calais

Mon Département

ENGAGEMENT HANDICAP

2023-2027



Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales

Table des matières

Le projet de mandat	4
Les chiffres clés	7
L'animation de la démarche.....	10
Ambition 1 : Rendre le Département plus accessible	13
Favoriser l'accès physique aux équipements du territoire.....	14
Favoriser l'accès aux services départementaux.....	16
Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées et leur maintien en poste au sein des services départementaux.....	18
Ambition 2 : Soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans la vie quotidienne.....	20
Assurer un accès aux droits au plus proche des bénéficiaires	21
Faciliter l'accès aux soins.....	22
Soutenir la famille confrontée au handicap	23
Mieux accompagner les jeunes handicapés admis à l'aide sociale à l'enfance.....	24
Accompagner la scolarisation des collégiens	25
Faire de l'accès au logement individuel un levier d'inclusion sociale	26
Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées.....	27
Ambition 3 : Susciter et accompagner l'initiative des citoyens et des partenaires dans le champ du handicap.....	28
Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive	29
Soutenir les collectivités pour apporter des réponses locales aux besoins des publics en situation de handicap	31
Soutenir l'initiative citoyenne	33
Développer une stratégie d'achat plus responsable notamment via l'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables	34
Ambition 4 : Sensibiliser et valoriser	35
Former, sensibiliser et accompagner les agents départementaux et les élus aux enjeux du handicap.....	36
Former, sensibiliser les partenaires aux enjeux du handicap.....	37
Sensibiliser le grand public.....	38
L'agenda 2023-2024	40

Partie 1

Le projet de mandat

LE PROJET DE MANDAT

Après une vaste démarche de concertation des habitants, partenaires et des agents, le Conseil départemental a arrêté son projet de mandat sous la forme de trois pactes complémentaires :

- « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » : Pacte des solidarités territoriales ;
- « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » : Pacte des réussites citoyennes ;
- « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » : Pacte des solidarités humaines.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Trois axes transversaux, que sont l'accompagnement de la jeunesse, la préservation du climat et la promotion du lien social, ont été posés par les élus comme structurants pour l'action départementale et irriguent les trois pactes pour se traduire dans l'ensemble des politiques publiques.

LA DEMARCHE AGENDA 22 : L'ENGAGEMENT HANDICAP DU PAS-DE-CALAIS

Dans le cadre de son projet de mandat, le Département entend aussi avoir une action forte en faveur des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse d'améliorer leur vie au quotidien ou de leur pleine inclusion dans la société. C'est pourquoi, conjointement avec la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) il engage une démarche d'Agenda 22 pour faire du Pas-de-Calais, un département inclusif et accessible à toutes et tous et ainsi encourager un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets.

Cet agenda, nommé « Engagement Handicap », met en lumière à la fois les actions déjà portées par la collectivité en direction des personnes handicapées mais également les actions nouvelles à développer sur le territoire sur la période 2023-2027 et propose un agenda annuel.

La mise en œuvre de cet engagement découle directement des orientations décidées dans le projet de mandat adopté au deuxième semestre 2022 par le Conseil départemental.

L'agenda 22 c'est :

Une démarche créée par des associations suédoises de personnes en situation de handicap, qui reprend les 22 règles définies par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993 visant à assurer l'égalité des chances des personnes en situation de handicap. Ces règles ont été complétées par la Convention sur les Droits des Personnes Handicapées adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 et signée à ce jour par 118 États. Ce sont des règles de « bonne conduite » et non des obligations légales dans les différents domaines de la vie courante : accessibilité de la cité et de l'information, éducation, emploi, sports, culture, famille, santé...

Le terme de handicap est défini par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, article 114, comme suit :

*« Constitue un Handicap, toute **limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société** subie dans son environnement par une personne en raison d'une **altération** substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*

On distingue aujourd'hui plusieurs types de handicap :

Le handicap moteur concerne la limitation de certaines fonctions physiques. Il englobe toutes les formes de déficience motrice qui entrave les gestes ou les déplacements et recouvre l'ensemble des troubles (dextérité, paralysie...) pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité (difficultés à se déplacer, prendre et manipuler, effectuer certains gestes...);

Le handicap mental ou déficience intellectuelle se définit par une perturbation du développement mental, qui se trouve stoppé ou incomplet. Selon son importance, un handicap mental peut entraîner des troubles de l'apprentissage et du développement ;

Le handicap psychique regroupe un ensemble de pathologies touchant le psychisme. On peut citer les psychoses, la dépression, les névroses et les dépendances. Celui-ci entraîne une dépendance envers autrui, avec une perte d'autonomie, des problèmes relationnels, des troubles de l'attention, des obsessions et des compulsions. Il est généralement chronique. Il est la conséquence de maladies mentales ;

Le handicap cognitif est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives. On y retrouve par exemple les troubles de l'attention, de l'adaptation au changement, du langage, de la mémoire mais également l'agnosie et l'apraxie ;

Le handicap sensoriel concerne les personnes dont l'un ou plusieurs des sens est atteint. Cela regroupe notamment la déficience visuelle (personnes aveugles ou malvoyantes) ou la déficience auditive qui se traduit par une surdité partielle ou totale ;

Les maladies invalidantes : il s'agit de troubles de la santé invalidant pouvant atteindre les organes internes vitaux (cœur, poumons, reins...). Ce sont des maladies organiques comme : l'insuffisance respiratoire (mucoviscidose...), l'insuffisance cardiaque, rénale, immunitaire (sida...), les cancers, certaines maladies rhumatoïdes, des troubles musculo-squelettiques (douleurs articulaires...). Ces maladies peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives. Ces déficiences constituent souvent un handicap non visible.

Partie 2

Les chiffres clés

Chiffres clés

Population en situation de handicap

143 600

bénéficiaires d'un droit ouvert par la MDPH, 23 000 ont moins de 20 ans :

18 700 bénéficiaires de l'AEEH

37 000 bénéficiaires de l'AAH

9 000 bénéficiaires de la PCH

21 000 personnes orientées vers un établissement ou service médico-social



L'activité de la MDPH

116 000 contacts (physiques, téléphoniques, numériques) avec ses usagers

47 000 dossiers reçus

134 000 décisions prises



Scolarisation en milieu ouvert

12 600

élèves accompagnés par une aide humaine (soit 4%)

122 ULIS Ecole

60 ULIS Collège

10 ULIS Lycée

4 %

Accompagnement médico-social

5 000 places en établissements et services médico-social pour les enfants (dont 1300 de SESSAD)

8 800 places en établissements et services médico-social pour les adultes (dont 1080 de SAVS/SAMSAH et 3652 d'ESAT)



Dépenses du Département

Au titre du financement de la PCH et de l'aide sociale aux personnes handicapées

200 millions €

*AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AAH : allocation aux adultes handicapés

PCH : prestation de compensation du handicap

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire

SAVS/SAMSAH : service d'accompagnement à la vie sociale / service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

ESAT : établissement ou service d'aide par le travail

Comparaisons nationales :		
	Pas de Calais	France Métropolitaine
Prévalence de l'AAH en pourcentage des 20-64 ans	3,6	3,3
Prévalence PCH/ACTP* pour 1000 habitants	6,4	6,1
Places établissements médico-sociaux pour 1000 habitants de moins de 20 ans	10	7,1
Places de SESSAD* pour 1000 habitants de moins de 20 ans	3,8	3,3
Places d'hébergement en ESMS* pour mille habitants de 20 à 59 ans	4,4	4,2
Places de SAVS/SAMSAH* pour 1000 habitants de 20 à 59 ans	1,5	1,7
Places d'ESAT* pour 1000 habitants de 20 à 59 ans	5,2	3,6

*

ACTP : allocation compensatrice pour tierce personne

SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile :

Partie 3

**L'animation de la
démarche**

LA GOUVERNANCE POLITIQUE

La démarche est portée par un Comité de pilotage, présidé par la Vice-Présidente en charge des personnes en situation de handicap et de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et composé de l'ensemble des Vice-Présidents, des présidents de Commissions thématiques.

Les commissions thématiques sont mobilisées au regard des actions qui les concernent.

L'ANIMATION TECHNIQUE

Le comité de pilotage technique est assuré par le comité de direction générale de la collectivité.

L'Engagement handicap concerne l'ensemble de la collectivité et des politiques publiques.

Il est animé conjointement par le directeur de la MDPH et le Pôle des solidarités, notamment par le biais de son secrétariat général.

Un Comité Technique assure le suivi et l'animation générale de la démarche. Il est composé des pilotes précités (directeur MDPH et cadre du SG du pôle) et d'un animateur par Pôle de la collectivité (cadre disposant d'une appétence sur le sujet et d'une capacité à représenter et animer les composantes du pôle), à l'exception du Pôle solidarités, plus directement concerné par le champ du handicap, avec un animateur par direction de politique publique.

Dans chacune des directions potentiellement concernées, un réseau de référents est mis en place, pour assurer la mise en œuvre des actions et le portage des réflexions thématiques.

LE SUIVI ET L'EVALUATION

Chaque année, un bilan-évaluation des réalisations et de l'état d'avancement des chantiers sera examiné par le COPIL, autour du 9 octobre, journée mondiale du handicap.

Ce bilan-évaluation sera à la fois quantitatif et qualitatif :

- Quantitatif sur la base des indicateurs d'évaluation chiffrés, établis à partir d'un référentiel de départ (T0) ;
- Qualitatif le cas échéant, par le biais de questionnaires auprès des agents, des usagers ou des partenaires sur une sélection d'actions voire leur intégralité.

Cette rencontre annuelle sera également l'occasion d'arrêter le nouveau programme d'actions et d'évènements pour l'année à venir en fonction des enseignements du bilan-évaluation.

La mise en place de cette démarche autour du handicap sera aussi une opportunité pour renforcer la fonction d'observation du Département et de la MDPH sur ce champ, en s'appuyant tout particulièrement sur le rapport d'activités de cette dernière.

Partie 4

**Les engagements
départementaux**

L'action portée par le Département pour les années à venir se fonde sur les quatre valeurs énoncées en introduction : citoyenneté, solidarité, dignité et confiance. Elle s'appuie également sur les enseignements tirés de l'état des lieux, dont les principaux constats ont été rappelés ci-dessus. Elle résulte aussi de l'ensemble des échanges menés ces deux dernières années avec les habitants, les partenaires et les institutions, et qui se poursuivront tout au long des cinq années à venir.

Cette action se décline en quatre grandes ambitions :

- 1. Rendre le Département plus accessible**
- 2. Soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans la vie quotidienne**
- 3. Susciter et accompagner l'initiative des citoyens et des partenaires dans le champ du handicap**
- 4. Sensibiliser et valoriser**

Les quatre ambitions présentées dans cette partie, se déclinent en 17 priorités composées chacune de plusieurs engagements et identifiant d'ores et déjà des actions concrètes. Ces derniers viendront nourrir, tout au long des cinq prochaines années, des actions complémentaires à réalisées, coordonnées et financées par le Département.

Ambition 1 : Rendre le Département plus accessible

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, pose le principe fondateur « d'accès à tout pour tous ». L'accessibilité universelle c'est garantir à tous les habitants qu'ils puissent accéder sans difficulté aux équipements, aux services et aux informations. Ainsi, dans le Pas-de-Calais, il s'agit de garantir cette pleine accessibilité des équipements, services et aménagements aux personnes en situation de handicap. L'accessibilité, qu'elle soit physique, numérique, relationnelle, est à la base de l'amélioration du service rendu aux habitants. C'est donc une garantie d'un service public départemental efficace et au plus proche des besoins des habitants du Pas-de-Calais.

3 priorités :

- Favoriser l'accès physique aux équipements du territoire
- Favoriser l'accès aux services départementaux
- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées et leur maintien en poste au sein des services départementaux

Favoriser l'accès physique aux équipements du territoire

C'est la première condition, nécessaire mais non suffisante, de l'inclusion des personnes handicapées et le département entend poursuivre l'action engagée pour leur rendre accessible et leur permettre la pleine utilisation des bâtiments et espaces publics départementaux. Les aménagements nécessaires découlent en partie d'obligations légales mais résultent également d'actions volontaristes du Département.

Ce que le Département fait déjà

En ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments, et conformément à la loi de 2005 et à l'ordonnance de 2014, le Département a mis en place, en 2016, un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) de 9 ans pour son patrimoine bâti soit jusqu'en août 2025. Il se décompose en 3 périodes de 3 ans :

- 1^{ère} période : au moins un collège accessible à moins de 30 minutes + bâtiments départementaux accueillant un public « sensible » (MDS)
- 2^{ème} période : au moins un collège accessible à moins de 15 minutes + bâtiments départementaux accueillant un public en quantité importante (grands sites)
- 3^{ème} période : tous les collèges accessibles + tous les bâtiments départementaux accessibles

Chaque année, depuis 2016, le Département engage donc des opérations ciblées de mise en conformité et des opérations lourdes de travaux. Le budget global de la mise en conformité du patrimoine bâti que le Département a prévu d'investir sur toute la durée de l'agenda, pour la mise en accessibilité de ses bâtiments et de ses collèges, a été estimé à environ 70 millions d'euros.

A ce jour, 36 des 42 bâtiments départementaux répondent d'ores et déjà aux normes ; et 49 collèges ont également bénéficié de travaux de mise en accessibilité et 37 sont en cours.

Face à l'importance des travaux, à la crise sanitaire et aux difficultés d'approvisionnement en matériaux dû au contexte international, le Département sollicitera une prorogation des délais prévus par la loi pour finaliser cette mise en conformité.

Il sollicitera également un délai supplémentaire pour le patrimoine de collèges. En effet, la reconstruction rendue nécessaire des 14 collèges métalliques encore en activité dans des délais plus rapides que prévues initialement, suppose des délais plus importants que pour les seules mises en accessibilité prévues initialement. La reconstruction d'un collège dure de 6 à 7 ans et mobilise un budget conséquent. La mise en conformité de ce patrimoine particulier s'achèvera en 2031.

En matière d'aménagement de voiries, le Département applique les prescriptions techniques règlementaires. Les traversées piétonnes sont aménagées via des abaissements de bordures (type « bateau ») et la pose de bandes d'éveil de vigilance (bandes podo-tactiles). L'accessibilité est systématiquement prise en compte dans l'analyse des projets d'aménagements en traversée d'agglomération (déclivités des cheminements piétons, équipement des traversées, bandes podo-tactiles, îlots refuges en traversées de chaussées en plusieurs étapes, respect du nombre de places de stationnement réservées aux PMR, signalétique...).

Dans le cadre de la politique d'Espaces Naturels Sensibles (ENS), un partenariat entre le Département et le syndicat mixte EDEN 62 a permis de proposer 22 sites naturels offrant d'ores et déjà un accès sécurisé et adapté pour les personnes à mobilité réduite sur le Département. Exemple : Cap Gris Nez (sentier des belvédères 0,7 kms), marais de Condette (sentier du marais 1,9 km), bois du carieul à Souchez (sentier des tritons 1,1 km, bois de Mareuil (sentier de l'écreuil 1,4 km, lac bleu à Rœux (sentier du tour du lac 2,5 km), etc....

En matière de randonnée, le réseau, « le Pas-de-Calais à vos pieds », mis en place par la collectivité, présente d'ores et déjà 7 boucles de promenade et de randonnée accessible à tous.

Les engagements

- 100% des bâtiments départementaux (hors collèges) accessibles pour 2026 : toutes les Maisons du Département solidarité, l'Hôtel du Département, les Archives départementales, les médiathèques, la coupole d'Helfaut, la maison des sports de Angres, maison du Port à Etaples, EDEN 62, tribunal de Montreuil, la Maison du Département de Wimille et Poste de Pas en Artois ;
- Mise en accessibilité progressive des 125 collèges publics du Département (88 en 2027)
- Un accueil adapté pour tous sur les espaces naturels sensibles du Département et les sites de pratiques de pleine nature en confortant le partenariat engagé avec Eden 62
- Des actions de sensibilisation autour du vélo adapté, (cf Plan Vélo voté le 30 janvier 2023)

Zoom sur les actions concrètes

100% des bâtiments départementaux accessibles en 2026

59 collèges accessibles en 2024 ; 65 en août 2025.

Un nouveau bâtiment pour les Archives départementales

Promouvoir l'offre adaptée dans le cadre du Mois des sports de nature

Développer la mise à disposition de vélos adaptés (cf site des 2 caps) dans les sites remarquables du Département

Favoriser l'accès aux services départementaux

La notion d'accessibilité ne se limite pas à l'accessibilité physique. Celle-ci est primordiale, mais l'accessibilité cognitive est également un axe à ne pas négliger. Personne ne doit être mis en difficulté, privé d'un service de la collectivité, parce-que l'information n'est pas compréhensible et lisible. La communication publique doit donc être facilement compréhensible par tous et cette accessibilité de l'information doit être travaillée pour l'ensemble des canaux de diffusion, afin d'améliorer plus globalement la relation de la collectivité avec les usagers en situation de handicap.

Ce que le Département fait déjà

En matière d'information et de communication, le Département est doté d'un site internet www.pasdecals.fr répondant aux normes d'accessibilité numérique établies sur la base du RGAA3 et a obtenu en juin 2015 le label E-Accessible au niveau AA+. Ce site a été conçu afin d'être accessible au plus grand nombre. Ainsi, tout internaute doit pouvoir accéder à l'ensemble des contenus du site sans que son éventuel handicap physique, cognitif, son matériel ou la performance de sa connexion ne constitue un obstacle. Il est également compatible avec les différents moyens de navigation (navigation sans souris, sans clavier) et accessible aux personnes en situation de handicap utilisant des logiciels ou matériels spécialisés (lecteur vocal, plage Braille) ou nécessitant la personnalisation de l'affichage du site (grossissement des caractères, modification des contrastes).

Le site www.archivespasdecals.fr a fait l'objet d'un audit et des corrections ont été apportées en 2022 pour le rendre accessible. La solution Picto Access est également déployée sur le site www.archelogie.fr pour informer les visiteurs en situation de handicap de l'accessibilité des locaux et des expositions. Les sites monjob62, transport adapté, la médiathèque départementale et l'intranet sont, eux, en cours d'audit.

Le Château d'Hardelot propose des conditions de visites adaptées (horaires, jauge, matériel adapté, langage des signes), la gratuité est assurée pour toutes les personnes en situation de handicap pour les visites du manoir

L'accessibilité des équipements est toujours assurée lors des manifestations événementielles. Une zone PMR est installée dans le cadre des concerts en plein air (plateforme avec rampe d'accès spécifique) avec un SSIAP dédié (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes).

La Maison de l'archéologie a développé toute une démarche visant à améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap : livrets traduits en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) dans le cadre d'un partenariat avec l'APEI-gam et l'ESAT CATartois de Dainville, livrets en grands caractères pour les expositions temporaires. De plus, dans le cadre des marchés de scénographies des expositions temporaires, la notion d'accessibilité a été intégrée. Enfin, l'accessibilité du bâtiment depuis le parking et des espaces ouverts au public est assurés grâce à PictoAccess.

Les engagements

- Développer une démarche visant à améliorer la qualité et l'accès à l'information pour les habitants. Il s'agira de simplifier et d'adapter les supports d'information et de communication (charte graphique, langage administratif ...). Pour certains supports, l'expertise d'usage de personnes en situation de handicap sera mobilisée (relecture des écrits par des collectifs d'utilisateurs). Enfin, le Département développera une stratégie ambitieuse autour du Facile à Lire et à Comprendre (FALC).
- Systématiser au sein des équipements culturels départementaux la mise en place d'outils de communication dédiés dans chaque exposition temporaire, soit par le biais de prestataires de services, soit en partenariat avec des établissements et associations d'utilisateurs : livrets Falc, livrets, panneaux et cartels en grands caractères, sous-titrage des vidéos, utilisation du braille sur certains textes et cartels, utilisation de l'application Evelocity, acquisition d'un appareillage d'amplification pour personnes malentendantes pour améliorer les conditions de visite etc.
- Veiller à la mise en accessibilité des services numériques et des sites internet du Département : effectuer un état des lieux et prévoir un calendrier de mise en œuvre, intégrer pleinement l'accessibilité pour tout nouvel outil numérique, nommer un référent accessibilité numérique au sein de la collectivité
- Garantir un accueil inconditionnel et de qualité des personnes handicapées au sein des services départementaux : rendre accessible nos espaces d'accueil, mettre en place des modules de formation spécifiques et accompagner les agents d'accueil, promouvoir au sein des services et auprès des publics accompagnés sourds ou malentendants l'utilisation de l'application Acceo

Zoom sur les actions concrètes

A partir de 2024, migration des sites internet de l'archéologie et du patrimoine vers un système de gestion de contenu qui permettra de réaliser un audit et un contre-audit avant la mise en ligne pour garantir la conformité à l'accessibilité. Travail à engager également pour le site www.jeunesdu62.fr

Pour juin 2024, formation au FALC des agents et traduction de certains supports ciblés (Mercredi de l'été + PSOL à confirmer)

Acquisition de nouveaux matériels d'animation pour l'accueil du public déficient visuel à la Maison de l'archéologie

Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées et leur maintien en poste au sein des services départementaux

Tout employeur public d'au moins 20 agents a pour obligation de recruter au minimum 6% de personnes en situation de handicap. L'obligation d'emploi concerne tous les agents, quel que soit leur statut ou la nature de leur contrat. De plus, lorsque l'état de santé d'un agent impacte son travail, des aménagements de poste, physiques ou non, peuvent être mis en place pour améliorer les conditions de travail de ce dernier. Ils peuvent avoir lieu à l'embauche, au cours de l'exécution des missions, suite à une problématique médicale pouvant engendrer ou non un congé maladie, un placement en invalidité ou l'obtention d'une reconnaissance de travailleur handicapé.

Ce que le Département fait déjà

En matière de recrutement : le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein du Département est de 7,15%. Entre 2019 et 2022, 53 agents en situation de handicap ont été recrutés au sein de la collectivité. En 2022, 15 travailleurs en situation de handicap ont été recrutés dont 10 contrats d'un an et plus et 8 personnes en situation de handicap étaient en contrat d'apprentissage avec le Département.

En matière de maintien dans l'emploi : en 2022, 94 études de poste ont pu être réalisées par l'ergonome et la chargée de mission maintien dans l'emploi sur l'ensemble du territoire départemental et 456 aménagements techniques ont été préconisés par les médecins de prévention.

En matière d'accompagnement des parcours professionnels : dans le cadre du reclassement, les agents en réorientation professionnelle peuvent bénéficier d'un poste tremplin. Ce dispositif leur permet de s'adapter à un nouveau poste, un nouveau service, une nouvelle direction, tout en étant accompagnés par un chargé d'accompagnement professionnel. Par ailleurs, plusieurs autres moyens sont mis en œuvre afin de permettre aux agents en situation de handicap d'assurer leurs missions : transport adapté domicile-travail, aide humaine afin de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi, formations de reconversion professionnelle et de reclassement en lien avec la mission mobilité, interprétariat en langue des signes dans le cadre de réunions, formations ou manifestations

Au-delà du service santé au travail, handicap et maintien dans l'emploi (dont un ergonome, une chargée de mission handicap et une chargée de mission maintien dans l'emploi), la mission accompagnement des transitions professionnelles (dont une cheffe de mission et deux chargées d'accompagnement professionnel) peut accompagner les agents dans les différentes étapes de leur parcours professionnel. En 2022, ce sont 11 reconversions professionnelles pour raison de santé qui ont abouties et 4 reclassements statutaires qui ont été réalisés.

En 2022, 233 272,17 € ont été affectés dans ces différents dispositifs de maintien dans l'emploi. Par ailleurs, 50 000 € sont consacrés chaque année pour l'adaptation des postes des personnels ATTEE dans les collèges. Une démarche de prévention a été engagée ces dernières années pour adapter les conditions de travail des personnels via le déploiement de équipements ergonomiques et d'un processus d'accompagnement et de formation des équipes.

Les engagements

- Conforter le recrutement de personnes en situation de handicap, assurer un accueil et une intégration de qualité au sein des équipes, mieux outiller les managers concernés par une situation de handicap au sein de leur équipe
- Renforcer l'accueil de jeunes apprentis et en mission de service civique en situation de handicap au sein des services : développer de nouvelles coopérations avec les établissements spécialisés, renforcer l'accompagnement et la formation des tuteurs
- Optimiser les délais d'adaptation des postes de travail des agents
- S'engager plus fortement autour des postes à pénibilité forte et de la limitation des phénomènes d'usure professionnelle dans les collèges (ergonomie des plonges) et dans les centres d'exploitation routiers (organisation de l'activité annuelle)
- Renforcer l'implication de la collectivité dans l'action nationale DuoDay. Il s'agit d'accueillir le temps d'une journée une personne en situation de handicap pour lui faire découvrir son métier et le monde du travail. Cette journée est l'occasion de changer le regard sur le handicap mais c'est aussi une opportunité pour les personnes handicapées de trouver ou confirmer un projet professionnel. Il s'agira notamment de revoir les modalités de communication et les offres d'accueil dans les services.

Zoom sur les actions concrètes

11 travailleurs handicapés recrutés chaque année

Maintenir un taux d'emploi de 7,5%

Pérenniser 50% des apprentis en situation de handicap accueillis dans nos services

Dès novembre 2023, mobiliser pleinement la collectivité pour la semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap notamment dans le cadre du DUODAY

Ambition 2 : Soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans la vie quotidienne

Le Département est aux côtés des personnes en situation de handicap, au quotidien, dans toutes les étapes de leur vie. Il s'agit d'élargir la palette de solutions existantes pour donner plus de choix et d'opportunités aux personnes handicapées et leur famille.

Le Département, à travers sa compétence générale en matière d'action sociale, déploie une action importante visant à soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans leur vie quotidienne :

- L'Aide Sociale Départementale finance une offre d'établissements et de services importante spécifiquement dédiée aux personnes handicapées (foyers de vie, foyers d'hébergement, services d'aide à la vie sociale) qui accompagne au quotidien près de 10 000 personnes adultes handicapées
- La Prestation de Compensation du Handicap offre un accompagnement à la vie à domicile à près de 8000 personnes. Son extension progressive au soutien à l'autonomie des personnes en situation de handicap psychique et intellectuel va considérablement améliorer les conditions d'accompagnement de ces publics dès 2023
- Des politiques volontaristes sont déployées dans les domaines de la prévention de la perte d'autonomie, du soutien à l'autonomie et du soutien aux aidant
- Le développement de solutions d'habitat inclusif permettant de sécuriser et favoriser des parcours de vie en milieu ordinaire est favorisé et soutenu

Au total, l'effort financier du Département pour l'accompagnement des publics handicapés s'élève annuellement à 200 M€

7 priorités :

- Assurer un accès aux droits au plus proche des bénéficiaires
- Faciliter l'accès aux soins
- Soutenir la famille confrontée au handicap
- Mieux accompagner les jeunes handicapés admis à l'aide sociale à l'enfance
- Accompagner la scolarisation des collégiens
- Faire de l'accès au logement individuel un levier d'inclusion sociale
- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Assurer un accès aux droits au plus proche des bénéficiaires

Point d'entrée unique pour les habitants en situation de handicap demandeurs d'une information, d'une orientation ou d'une prestation, la MDPH constitue l'acteur central de la politique d'accompagnement du handicap. L'idée c'est de renforcer les coopérations locales entre la MDPH et les accueils sociaux (MDS/MA, France Services, CCAS-CIAS ...) pour assurer un accueil, une information et une orientation de qualité, adaptée et dans les meilleurs délais.

Ce que le Département fait déjà

En 2022, la MDPH a accueilli 8000 personnes, décroché 50 000 appels téléphoniques et traité 41 000 mails. Les personnes en situation de handicap peuvent également être reçues au sein des MDS sans que cette fonction d'accueil soit aujourd'hui structurée de façon optimale.

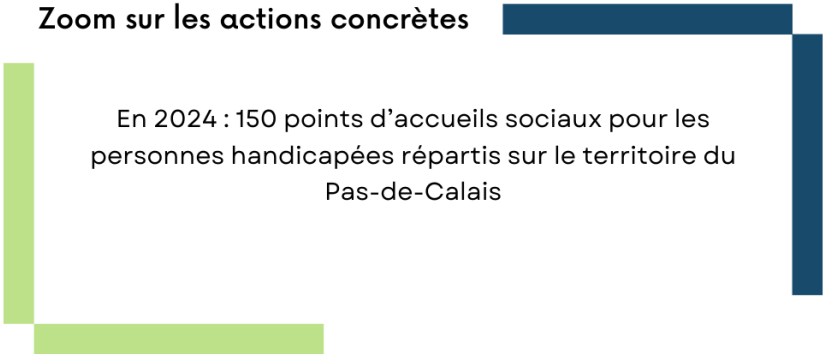
Les engagements

Dans le cadre des travaux de refonte des missions des Maisons de l'Autonomie, en lien avec la MDPH, la définition et la structuration de la mission d'accueil territorial des personnes handicapées par les services sociaux départementaux est en cours et doit aboutir en fin d'année. Les 26 sites d'accueil des MDS sont concernés.

Une convention cadre a été conclue en 2023 entre la MDPH et l'Union Départementale des CCAS visant à organiser la coopération entre la MDPH et les CCAS pour un meilleur accueil des personnes handicapées. Potentiellement, la démarche peut concerner les 80 CCAS adhérents à l'UDCCAS.

Des contacts sont en cours avec le réseau des Maisons France Service en vue d'une démarche similaire à celle engagée avec le réseau des CCAS. Le réseau est constitué de 59 maisons.

Zoom sur les actions concrètes



En 2024 : 150 points d'accueils sociaux pour les personnes handicapées répartis sur le territoire du Pas-de-Calais

Faciliter l'accès aux soins

L'accès aux soins ne relève pas des compétences légales du Département. Cependant, les difficultés d'accès aux soins des personnes handicapées représentent une problématique de santé publique qui concerne le Département dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'action sociale en direction des publics handicapés.

L'absence d'information, le manque de ressources financières, la complexité des démarches et du système de santé peuvent constituer des freins pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans un parcours de soins, entraînant parfois une renonciation aux soins. Face à ce constat, la connaissance de ses droits, l'accès territorial comme financier aux soins, et la proposition d'un accompagnement renforcé sont des solutions permettant de fluidifier le parcours de l'assuré et de faciliter l'ouverture de ses droits.

Ce que le Département fait déjà

Dans le cadre de la convention conclue depuis plusieurs années avec l'Association de Prévention et de Réduction des Inégalités Sociales (APRIS) plusieurs actions sont réalisées qui participent à améliorer le dépistage et l'accès aux soins pour les enfants connaissant des troubles visuels et auditifs : dépistage systématique des troubles visuels et auditifs en petite section de maternelle ; garantir l'effectivité des soins pour les enfants dépistés. L'association est également financée pour la prévention des troubles du langage chez le jeune enfant par la lecture.

Nombreux enfants de 0 à 6 ans concernés par une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance, ont besoin d'une prise en charge et d'un accompagnement par un CAMSP mais ne peuvent y prétendre du fait de la saturation de l'offre. Afin de faciliter leur prise en charge 30 places dédiées ont été créées pour accompagner 60 jeunes enfants faisant l'objet d'une mesure ASE.

Dans le cadre des contrats conclus avec les ESMS accompagnant les personnes handicapées, des objectifs d'amélioration de l'accès aux soins des personnes accompagnées sont fixés.

Les engagements

- Contractualiser avec les CPAM pour garantir l'accès aux soins et aux droits des personnes handicapées. Ce conventionnement vise à initier et/ou renforcer les relations existantes sur l'accès aux droits et aux soins des personnes accompagnées par les professionnels du Conseil Départemental à travers : la mise en place de fiches de liaison entre les professionnels du Département et des CPAM et le développement de nouvelles coopérations (actions de prévention, bilans de santé...)

Zoom sur les actions concrètes

Dès le second semestre 2023, conventionner avec la CPAM Côte d'Opale et la CPAM Artois

Soutenir la famille confrontée au handicap

Ce que le Département fait déjà

Dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) servie par le Département, un module « parentalité » permet d'accompagner les parents handicapés dans l'exercice de leur mission parentale. Aujourd'hui environ 300 familles sont concernées par ce module.

Depuis 2015, le Conseil départemental avec d'autres partenaires (CAF notamment) accompagne la mise en place d'un pôle ressources handicap-parentalité départemental constitué en association autonome (Gamins Exceptionnels).

Il s'agit d'accompagner des enfants de moins de trois ans en situation de handicap et leur famille et de favoriser l'inclusion de ces enfants dans les structures d'accueil de droit commun (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), les Relais Petite Enfance (RPE), Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)). Les actions prennent la forme d'action de sensibilisation et de formation des professionnels, de mise à disposition de matériel et outils pédagogiques adaptés, voire d'accompagnements individuel

Les engagements

- Accompagner les parents en situation de handicap :
 - Prévention en amont de la parentalité (CPEF notamment)
 - Accompagnement des parents en situation de handicap : étayage, évaluation des compétences parentales par les acteurs (MA, PMI, établissements).
- Soutenir les familles dont les enfants sont en situation de handicap
 - Repérage des accompagnements possibles des parents « aidants ».
 - Etayage des familles (accompagnement et proposition de solutions de répit)

Zoom sur les actions concrètes

Mettre en place fin 2023 une coopération structurée sur chaque territoire entre les services de l'ASE et les agents de la Maison de l'Autonomie chargés du soutien à l'autonomie (RSPA) pour un meilleur accompagnement des familles concernées par le handicap (parents et/ou enfants)

Elargissement du champ de la PCH à compter de 2023 qui permettra d'augmenter le nombre de bénéficiaires de la prestation et de son volet « soutien à l'autonomie » et d'augmenter le nombre de bénéficiaires du volet « soutien à la parentalité »

PRIORITE 7

Mieux accompagner les jeunes handicapés admis à l'aide sociale à l'enfance

Ce que le Département fait déjà

Dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous mise en œuvre depuis 2016, en permanence, une file active d'environ 200 situations complexes ou en risque de rupture fait l'objet d'un accompagnement des travailleurs sociaux de la MDPH et des Maisons de l'Autonomie. Les jeunes suivis par l'ASE représentent près du quart des situations suivies.

La participation des Responsables de Secteur ASE aux EPE 16-20 : Afin de préparer l'accompagnement et l'orientation professionnelle des jeunes en situation de handicap, la MDPH réunit des instances spécifiques d'évaluation (EPE 16-20) auxquelles les services de l'ASE sont associés.

Les engagements

- Prévenir les ruptures de parcours par l'organisation territoriale du soutien des acteurs médico-sociaux aux lieux de vie. Il s'agit de proposer un accompagnement et un soutien aux lieux d'accueil (collectifs et familiaux) confrontés aux problèmes spécifiques des enfants et des adolescents accueillis en situation de handicap. Pour cela, des relations structurées avec les établissements médico-sociaux (IME, ITEP...) permettent de constituer des réseaux d'appui et de soutien entre professionnels. Une généralisation de ce type de réseaux, sur le mode de celui construit entre l'EPDEF et l'IME d'Isbergues est envisagée.
- Préparer la sortie de l'ASE et poursuivre l'accompagnement des jeunes majeurs en situation de handicap

Zoom sur les actions concrètes

Préparer dans le cadre de l'entretien dès 17 ans les sorties ASE en lien avec les RSPA à compter de 2024

Systematiser le Contrat Jeune Majeur pour les jeunes en situation de handicap sortant de l'ASE

Accompagner la scolarisation des collégiens

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. La scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire s'est développé ces dernières années. Il s'agit de contribuer au développement d'une école plus inclusive, c'est-à-dire une école qui assure une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. En effet, l'école constitue des lieux d'enseignement mais aussi des lieux de vie et d'apprentissage pour les enfants et les jeunes.

Ce que le Département fait déjà

Pour assurer un accueil dans les meilleures conditions possibles de tous les collégiens du Pas-de-Calais, le Département agit à son niveau :

- avec le développement de dispositifs d'inclusion dans les établissements scolaires de son territoire comme le soutien au développement des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire ;
- la gratuité des transports des collégiens en situation de handicap ;
- un accompagnement aux projets des équipes éducatives et une offre d'actions de sensibilisation.

Les engagements

- Poursuivre la mise en accessibilité progressive des 125 collèges publics du Département conformément à la stratégie prévue dans l'agenda d'accessibilité programmée (88 en 2027) (cf priorité 1)
- Développer, en lien avec l'Education nationale, les ULIS via le financement du mobilier et des équipements numériques adaptés aux besoins spécifiques et à la pratique pédagogique en mode projet
- Engager une réflexion pour ré-employer les équipements personnels financés pour les collégiens handicapés (en s'inspirant du principe de l'AIDOTEC)
- Renforcer la prise en compte du handicap dans la politique éducative départementale et favoriser l'émergence de projets au sein des collèges
- Faciliter et encourager les liens entre les collèges, les jeunes collégiens et leurs familles, et les acteurs de l'information, de la prévention et de l'accompagnement des jeunes pour améliorer les parcours scolaires et faciliter les prises en charge (exemple : Maisons des ados, points information jeunesse, missions locales ...)

Zoom sur les actions concrètes

Poursuivre l'équipement des 60 Unités localisées pour l'Inclusion scolaire (soit plus de 600 collégiens concernés) ainsi que les 3 nouvelles en création pour 2023

Poursuivre les actions de sensibilisation au handicap au sein des collèges (cf priorités 13, 15 et 17)

Faire de l'accès au logement individuel un levier d'inclusion sociale

Ce que le Département fait déjà

Le Département intervient en matière d'accompagnement au logement dans le cadre notamment du FSL et du Logement d'abord. A ce titre, des personnes en situation de handicap peuvent être accompagnées par des associations pour leur permettre d'accéder au logement et de s'y maintenir dans de bonnes conditions.

L'adaptation des logements aux besoins des personnes handicapées est financée par le Département dans le cadre de la PCH. Chaque année, ce sont environ 350 personnes qui en bénéficient (pour une aide moyenne de 2700 €). Une participation du Fonds Départemental de Compensation du Handicap géré par la MDPH peut, de surcroît, limiter leur reste à charge.

La stratégie de développement de l'habitat inclusif poursuivie par le Département doit permettre aux personnes handicapées qui ne relèvent pas d'un accueil en établissement et ne pouvant vivre en complète autonomie de bénéficier de conditions d'habitat adaptées à leurs besoins : les projets d'habitat inclusif financés par le Département (via l'aide à la vie partagée) offrent sécurité et possibilités de socialisation tout en favorisant les conditions d'une vie autonome. 40 habitats sont actuellement fonctionnels et plus de 200 autres le seront dans les trois ans à venir.

Les engagements

- Sensibiliser les bailleurs sociaux aux enjeux d'adaptation de leur parc locatif. Un événement pourrait être organisé en ce sens (journée des acteurs du logement social autour de cette thématique).

Zoom sur les actions concrètes

Dès le mois de septembre 2023, organiser sur les territoires des sessions d'information de la MDPH à destination des acteurs du logement et de l'hébergement pour présenter ses dispositifs et faciliter leur accès

En retour, à partir de 2024, organiser, sous un format qui reste à définir (webinaire, rencontres territoriales) des sessions de présentation des dispositifs du logement à destination des professionnels du handicap

PRIORITE 10

Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Ce que le Département fait déjà

« Diagnostic employabilité des travailleurs en situation de handicap » : Mise en œuvre depuis quelques années par la MDPH, cette action financée par le Département et l'Etat permet d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle consiste en la réalisation par des agents de la MDPH d'un diagnostic du potentiel d'employabilité des personnes qui ont été reconnues travailleur handicapé. Plus de 300 personnes sont accompagnées par an par ces professionnels. Trois niveaux d'accompagnements sont proposés allant du simple diagnostic à l'accompagnement renforcé pour lever les freins périphériques éventuels. Un relai vers les dispositifs de droit commun (Pôle Emploi, services insertion du Département) est ensuite réalisé

Les engagements

- Renforcer l'offre d'accompagnement des conseillers employabilité sur le territoire. Afin de mieux accompagner les bénéficiaires du RSA qui se prévalent d'un handicap, l'articulation de l'intervention des chargés d'employabilité de la MDPH d'une part et des conseillers insertion emploi des SLAI et des animateurs RSA d'autre part est expérimentée depuis 2022 sur trois territoires (Audomarois, Calaisis, Artois). Son extension au reste du territoire départemental est envisagée.
- Proposer 15 sessions dédiées au handicap et animées par la MDPH dans le parcours de formation des 400 référents RSA (voir Priorité n°15 : « former et sensibiliser les partenaires aux enjeux du handicap »)

Le Département renforcera également l'accès au sport et à la vie culturelle pour tous en s'appuyant sur les partenaires du territoire (voir Priorité n°10)

Ambition 3 : Susciter et accompagner l'initiative des citoyens et des partenaires dans le champ du handicap

Chef de file des solidarités territoriales, et collectivité de la proximité, le Département du Pas-de-Calais est attentif à accompagner les communes, les intercommunalités, les associations, les habitants et toutes les forces vives qui contribuent au développement et à l'attractivité du territoire. Le Département s'affirme comme le moteur d'une coopération active en faveur du bien vivre ensemble. Il s'agit d'apporter un soutien et un accompagnement technique et financier pour apporter des réponses adaptées aux populations et faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Ainsi, afin d'améliorer la prise en compte du handicap, l'objectif est d'abord d'accompagner les territoires pour les aider à développer des services adaptés aux besoins des publics handicapés et d'impulser des partenariats permettant de structurer des projets innovants et plus inclusifs.

4 priorités :

- **Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive**
- **Soutenir les collectivités pour apporter des réponses locales aux besoins des publics en situation de handicap**
- **Soutenir l'initiative citoyenne**
- **Développer une stratégie d'achat plus responsable notamment via le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables**

Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive

Ce que le Département fait déjà

Le Département accompagne les partenaires privés et associatifs dans le montage de projets favorisant l'inclusion de tous, sur le champ d'intervention de ses politiques publiques volontaristes :

La politique sportive du Département tend à rendre la pratique du sport accessible à tous. Plusieurs dispositifs et actions sont menés chaque année :

- appel à projet annuel « ouvrez votre club » qui permet de soutenir des projets portés par les clubs sportifs du Pas-de-Calais en faveur de l'inclusion des personnes en situation handicap au sein des clubs et/ou des projets de sensibilisation au handisport ou le développement du sport adapté. En 2022, c'est une quinzaine de projets qui ont été soutenu financièrement pour une enveloppe totale d'environ 42 000 €, avec des subventions de 400 € à 5 000 € ;
- le soutien financier au mouvement sportif départemental à hauteur de 100 000 € en 2022 : 40 000 € pour les comités départementaux sport adapté et handisport pour le développement des activités sportives en direction des personnes en situation de handicap et 60 000 € pour 18 comités départementaux (volley ball, canoë-kayak, unss,...) qui souhaitent porter des actions d'inclusion dans leurs disciplines respectives
- l'accompagnement et la formation des dirigeants et encadrants
- des actions de sensibilisation conduites par la Direction des sports pour la promotion du parasport (ateliers participatifs durant la pause méridienne) en 2022
- Un chargé de mission sport dédié aux questions du handicap
- Des évènements sportifs comme le pararaïd

Dans le cadre de la politique de soutien au tourisme, un partenariat entre le Département et l'association APF France handicap permet de développer le label Tourisme et Handicap. Aujourd'hui, 50 sites touristiques dans le Pas-de-Calais sont labélisés. De même le service « Atouts Access » de l'APF France-handicap, porte la mission de développement de la marque « tourisme et handicap » dans les Hauts-de-France. Elle garantit une qualité d'accueil pour toute personne en situation de handicap. Le label peut être attribué à des établissements touristiques, respectant un cahier des charges précis. Attribué pour une période de 5 ans après une visite d'évaluation, le Département subventionne à hauteur de 15 000 €, le service « Atouts Access » de l'APF France handicap. Le bilan 2022 très positif encourage la poursuite de ce partenariat. Exemple : Obtention de la marque tourisme et handicap » pour le parc départemental d'Olhain pour les 4 handicaps.

Les engagements

- Soutenir les projets et équipements culturels incluant des personnes handicapées et favoriser l'adaptation de l'offre :
 - Soutenir les créations prenant en compte le handicap
 - Un prochain schéma départemental de la lecture publique davantage tourné vers l'inclusion (collections FAL, formations, convention avec l'association Valentin Huy ...)
 - Rendre l'enseignement des pratiques artistiques plus accessibles via l'intégration de la notion d'accessibilité dans les critères d'attributions du nouveau schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques en amateur
 - Proposer une saison culturelle adaptée en sélectionnant des spectacles accessibles (visuels et sensoriels)
- Poursuivre l'accompagnement le mouvement sportif départemental dans le développement de l'offre parasportive via le financement des comités départementaux et l'accompagnement et la formation des dirigeants et encadrants ainsi que le développement des actions autour des JO paralympiques
- Poursuivre le partenariat avec l'APF autour du Tourisme et Handicap

Zoom sur les actions concrètes

Organiser ou soutenir des événements sportifs autour des Jeux paralympiques (passage de la flamme, village itinérant, action de promotion des athlètes paralympiques ...)

Etendre Sport Ressource 62

Créer une boîte à outils autour du parasport sur le site internet de la collectivité

Proposer des actions sur les territoires dans le cadre de la Journée nationale du sport et du handicap

Développer des collections en Facile à Lire et accompagner les bibliothèques notamment en organisant une journée professionnelle sur l'accueil des publics porteurs de troubles Dys en bibliothèque par la Médiathèque départementale

Compagnie en résidence au Château d'Hardelot en juillet 2024

Soutenir les collectivités pour apporter des réponses locales aux besoins des publics en situation de handicap

Ce que le Département fait déjà

Dans le cadre du FARDA : aide financière accessible pour les communes de moins de 2500 habitants et aux bourgs-centres : participation financière à hauteur de 20 % à 40 % (jusqu'à 20 % pour un projet de mise en accessibilité d'un équipement communal et 120 000 € dans le cas d'un projet structurant de services aux publics). Eligibilité au FARDA pour des projets communaux de mise en accessibilité (depuis 2023 la subvention sur ce type d'opération peut atteindre 10 000€ ou 120 000€ pour un projet structurant de services aux publics)

Quelques exemples de projets de mise en accessibilité, accompagnés sur la période 2020/2022 : soutien à des opérations ciblées d'accessibilité : garderie, église, cimetière, mairie et abords, d'école (blocs sanitaires), terrains multisport, salle des fêtes, cabinet médical ; soutien à des opérations globales, intégrant de la mise en accessibilité.

En 2020 : 24 projets ont été soutenus pour 374 117 € de subvention

En 2021 : 14 projets ont été soutenus pour un montant de 408 989 €

En 2022 : 9 projets ont été soutenus pour un total de 196 932 €

Au titre de l'appel à projets Quartiers politique de la ville (aide aux équipements adaptés auprès des écoles et établissements d'accueil du jeune enfant) : en 2022 et 2023, 7 projet ont été soutenus par le Département relatifs à l'accompagnement au handicap pour un total de travaux de 261 960 € et un financement du Département de 137 255 € (52% en moyenne)

Au titre de l'accompagnement de projets et du conseil de la plateforme ingénierie 62 : Depuis sa création en 2018, la plateforme Ingénierie 62 a répondu à plus de 1 700 sollicitations de communes et intercommunalités. Une grande partie des sollicitations concerne la construction/réhabilitation d'espaces et d'équipements publics ou la définition et l'amélioration d'un service public. Ces situations ouvrent un espace de dialogue entre le Département, ses partenaires et les collectivités, offrant une opportunité pour aborder et sensibiliser sur le sujet du handicap et de sa prise en compte dans un projet.

Les engagements

- Poursuivre l'accompagnement financier et technique des collectivités dans la mise en accessibilité de leurs équipements et dans l'émergence de services locaux adaptés
- Renforcer les accompagnements techniques, notamment ceux de la Plateforme Ingénierie 62 par la prise en compte d'enjeux d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacements : le cadre bâti, le transport public, la voirie et l'espace public, la signalétique... L'objectif est d'avoir une approche pragmatique mettant l'accent sur des réalisations pour voir la traduction pratique de la réglementation et des normes en matière d'accessibilité et d'adaptation

- Etre facilitateur auprès des autorités de gestion et des porteurs de projets dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens pour faciliter l'émergence de projets et leur accompagnement en particulier autour des JO et de l'inclusion des jeunes

Zoom sur les actions concrètes

Communiquer et valoriser les projets soutenus dans le cadre des quartiers prioritaires

Organiser une journée de visites techniques à destination des porteurs de projets de mise en accessibilité ou de création d'équipements accessibles en avril 2024 (pilotage par la Plateforme Ingénierie 62)

Intégrer systématiquement l'Engagement handicap dans les contrats de territoire (effectif depuis juin 2023 lors du vote des premiers contrats)

Soutenir l'initiative citoyenne

Ce que le Département fait déjà

Sur le champ de l'engagement des jeunes, le Département apporte également une aide financière de 600€ au lieu de 400€ via le permis engagement citoyen, aux jeunes en situation de handicap (si pas déjà financé par la MDPH). Il conventionne également avec les structures d'éducation populaire dont 3 portent des programmes d'actions tournés vers le handicap :

- Unis-cité : programme Solidarité Aidants : missions de service civique où les jeunes s'engagent en faveur de la citoyenneté et du bien-être des personnes en situation de handicap et proposent aux enfants et jeunes adultes de les accompagner pour réaliser des activités culturelles de loisirs à domicile ou en extérieur. Ses interventions permettent également de soutenir les aidants.
- Léo Lagrange : anime des actions autour de la lutte contre les discriminations dans les collèges, la question de la différence liée au handicap est abordée avec les collégiens.
- Familles rurales : plateforme d'intermédiation au service-civique destinée aux jeunes et notamment à ceux en situation de handicap.

Le Département du Pas-de-Calais a fait de l'économie sociale et solidaire (ESS) un levier d'innovation sociale dans ses politiques publiques depuis 2013 en créant notamment le Conseil Départemental de l'Economie Sociale et Solidaire (CDESS). L'ESS implique les habitants, en situation de handicap ou non, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives, leviers de développement du Pas-de-Calais, à travers le Budget citoyen. Mis en place par le Département en 2018, plusieurs projets inclusifs et solidaires ont déjà pu être soutenu, comme la Maison d'Antoine (lieu d'accompagnement d'adultes autistes), un domicile partagé « Vies partagées » de personnes en situation de handicap, ou encore récemment un restaurant inclusif « Le petit plus » (insertion professionnelle de personnes porteuses de troubles cognitifs).

Les engagements

- Amplifier le rôle du Budget citoyen du Département et plus généralement de l'Economie sociale et solidaire comme levier de participation des personnes en situation de handicap et de mobilisation des habitants du Pas-de-Calais en direction de ces publics
- Soutenir l'engagement et la citoyenneté des jeunes en situation de handicap

Zoom sur les actions concrètes

Adapter la communication autour du Budget citoyen

Mettre en place et faire connaître le bonus Bafa handicap auprès des jeunes

Valoriser les talents et parcours des jeunes en situation de handicap dans le cadre de Talents Citoyens

Développer un budget participatif au sein des collèges autour du thème de l'Inclusion

PRIORITE 14

Développer une stratégie d'achat plus responsable notamment via l'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

Les engagements

- Développer une stratégie d'achat plus responsable au sein de la collectivité en prenant davantage en compte le handicap via la rédaction du nouveau schéma de promotion des achats publics socialement écologiquement responsables
- Faire du Département un facilitateur pour permettre de mieux cibler les publics en situation de handicap et tendre à des objectifs plus ambitieux à la fin du mandat
- Inciter nos partenaires, dans le cadre des grands projets de territoire, à mobiliser les clauses d'insertion (Canal seine nord, ERBM...) en veillant à un réflexe pour le public en situation de handicap

Ambition 4 : Sensibiliser et valoriser

L'ambition portée par le Département à travers son Engagement Handicap concerne plusieurs types d'acteurs :

- Les élus et agents départementaux, chargés de la porter et la traduire dans la conception et la mise en œuvre de chacune des politiques publiques
- Les partenaires du Département, dont il oriente finance l'action
- Les habitants du Pas de Calais, concernés en tant que citoyens et usagers du service public départemental

La sensibilisation de chacun de ces acteurs aux enjeux de la démarche et, plus largement, d'une société qui prenne mieux en considération le handicap représente un enjeu incontournable en tant que condition de réalisation et de réussite de l'action.

La valorisation de l'action à travers des actions de communication internes et externes répond à une exigence légitime de promotion de l'engagement départemental mais constitue également un puissant levier pour la transformation des perceptions, des attitudes et des comportements.

3 priorités :

- **Former, sensibiliser et accompagner les agents départementaux et les élus aux enjeux du handicap**
- **Former et sensibiliser les partenaires aux enjeux du handicap**
- **Sensibiliser le grand public**

Former, sensibiliser et accompagner les agents départementaux et les élus aux enjeux du handicap

Ce que le Département fait déjà

Des actions d'information et de sensibilisation à destination des cadres et des agents ont été mises en œuvre par la Mission handicap de la direction des ressources humaines ces dernières années pour mieux accompagner les situations de handicap au travail au sein des services départementaux

Des actions de sensibilisation ont été conduites par la Direction des sports pour la promotion du sport adapté (ateliers participatifs durant la pause méridienne) en 2022

Les engagements

- Communiquer régulièrement sur les actions inscrites dans l'Engagement Handicap via des articles, vidéos, podcast et diffusés via l'intranet, 62Coeur, Lettre du projet collectif
- Outiller les agents départementaux et intégrer pleinement le handicap dans le plan de formation du Département
- Faire vivre la thématique du handicap et porter davantage les priorités d'inclusion au sein des collèges en identifiant un référent handicap au sein de la Direction Education

Zoom sur les actions concrètes

Animer tout au long de l'année des Cafés Territoires, et ce dès septembre 2023, pour informer et échanger avec les agents autour du handicap

Former les personnels du Département en matière de santé mentale

Outiller les médiateurs culturels pour faciliter l'accueil de personnes en situation de handicap

Renforcer la formation des chargés de mission Education, Culture et Sport au handicap pour accompagner les partenaires sur les territoires

Organiser une exposition autour du handicap dans les services départementaux et les collèges par la DIID et faire connaître l'offre documentaire (à partir de novembre 2023)

Former, sensibiliser les partenaires aux enjeux du handicap

Ce que le Département fait déjà

La MDPH entretient des relations structurées avec de nombreux acteurs institutionnels (l'Education Nationale, Service Public de l'Emploi, CCAS, ...) auprès desquels elle assure une mission de sensibilisation et de formation des acteurs aux problématiques du handicap

Les engagements

- Proposer des sessions d'information et de sensibilisation aux partenaires du territoire, en particulier dans le cadre de la conduite des politiques de solidarité
- Renforcer les coopérations entre les lieux d'accueil et les établissements sociaux et médico-sociaux du Département pour améliorer la prise en charge des enfants confiés porteurs de handicap et éviter les ruptures de parcours : sensibiliser et soutenir les lieux d'accueil face au handicap (formation, groupes de paroles ...), renforcer le dialogue entre le Département et les partenaires du champ de la protection de l'enfance et du handicap. S'inspirer de l'initiative de l'IME d'Isbergues

Zoom sur les actions concrètes

Des sessions d'information de la MDPH à destination des acteurs du logement et de l'hébergement auront lieu dès le mois de septembre 2023 pour présenter ses dispositifs et faciliter leur accès. Celles-ci seront organisées sur les territoires.

Un module dédié au handicap dans le parcours de formation des référents RSA sera décliné sur les territoires (15 sessions prévues devant concerner les 400 référents)

Organiser, avec le centre de ressources régionale Intimagir, une semaine de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées en s'appuyant sur les CPEF, les Maisons des adolescents en juin 2024

Sensibiliser le grand public

Ce que le Département fait déjà

Des campagnes régulières de communication sont développées sur le Pas-de-Calais visant à valoriser l'action du Département et de la MDPH dans le champ du handicap (affichage, presse, TV).

Les engagements

- Intégrer la thématique du handicap dans le cadre de la Tournée des Territoires
- Faire vivre l'Engagement handicap via un vaste plan de communication externe :
 - Mettre en place un calendrier interactif des évènements Handicap
 - Diffuser les informations via les supports de communication externe : internet, Echo du Pas de Calais, Lettre aux partenaires
- Renforcer les actions de sensibilisation notamment à destination du public jeune

Zoom sur les actions concrètes

Renforcer les actions au sein des collèges autour de lutte contre toutes les formes de discrimination et mieux prendre en compte la différence liée au handicap

Permettre à tous les collèges de bénéficier du kit paraspostif

Organiser une journée « Jeunesse et Handicap » au printemps 2024 (rencontre partenariale + jeunes)

Lancer une campagne de communication autour du handicap (15 jours - 3 semaines) en 2023

Partie 5

L'agenda 2023-2024



Le programme d'actions présenté ci-après concerne la période de septembre 2023 à septembre 2024. C'est un agenda provisoire. Certaines actions sont susceptibles d'être reportées à une date ultérieure ; d'autres actions viendront nourrir et compléter cet agenda tout au long de l'année suivant les actualités et l'avancée de certains projets.

SEPTEMBRE 2023

5 septembre : passage en commission thématique

25 septembre : passage en Assemblée départementale

28 septembre : journée professionnelle « L'accueil des publics porteurs de troubles Dys en bibliothèque »

Journée du patrimoine : visite guidée par les jeunes de la Ferme Sénéchal

Communication interne + externe

OCTOBRE 2023

9 octobre : journée mondiale du handicap

2 Cafétherritoires en MDS

Lancement des sensibilisations et des formations « santé mentale » pour les agents prioritaires (PSOL, DRH) (puis autres publics : collèges, agents d'accueil notamment sur 2024)

Lancement des formations FALC

NOVEMBRE 2023

Semaine pour l'emploi des personnes handicapées

DUODAY

1 Cafétherritoire en MDADT

Lancement de l'exposition Handicap par la Mission Développement de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire (interne puis collèges)

30 novembre : journée nationale de l'habitat inclusif

DECEMBRE 2023

3 décembre : journée internationale des personnes handicapées

Signature de la convention avec la CPAM

1 Cafétherritoire en MDS

Lancement des sessions de sensibilisation Logement/Handicap

Visite de l'Ecole Jean Zay à Bully-les-mines et du projet financé dans le cadre de l'Appel à projets Quartiers politique de la ville (AAQPV) :

Aménagement de rampes d'accès et chaise modulable et évolutive pour une élève en situation d'handicap

JANVIER 2024

19 janvier : dernier module de formation des référents RSA par la MDPH (1^{ère} session lancée en juin 2023)

FEVRIER 2024

Actions de sensibilisation interne autour du handicap

Evènement autour de l'accueil des personnes handicapées en MDS (MDPH/UDCCAS)

MARS 2024

23 mars : journée nationale du sport et du handicap (*date à confirmer*)

Rencontre des acteurs de l'adaptation du logement

AVRIL 2024

Actions de sensibilisation interne autour du handicap

Journée Jeunesse et Handicap

MAI 2024

Ateliers au sein des collèges de l'Audomarois autour du handicap

Journée Europe et Handicap

Lancement des mercredis de l'été (support de communication adapté)

JUIN 2024

3 juin : journée du vélo
Sensibilisation interne et grand public

Semaine de la vie affective et sexuelle (*date à confirmer*)

Le mois des sports de nature (*à confirmer ou pour 2025*)

Visites techniques à destination des porteurs de projets d'équipements et sites adaptés exemplaires (Plateforme ingénierie 62)

JUILLET / AOÛT 2024

Juillet 2024 :
Compagnie en Résidence au Château d'Hardelot

A partir du 28 août : jeux paralympiques + passage de la flamme dans le Pas-de-Calais

SEPTEMBRE 2024

Rentrée scolaire tournée vers l'inclusion

16 septembre : semaine européenne de la mobilité : valorisation et communication autour de Mamobilité 62

17 septembre : Journées du patrimoine : un programme de visites adaptées et ouverts à tous

27 septembre : journée mondiale du tourisme
Mise en lumière des sites touristiques inclusifs du Pas-de-Calais

Communication autour des athlètes paralympiques du PDC

Lancement boîte à outils parasport

9 Octobre 2024 : Journée mondiale du handicap : COPIL annuel bilan de l'Engagement handicap, définition du programme d'actions pour 2024-2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Secrétariat général du Pôle Solidarités
Mission Appui aux Politiques de Solidarité

RAPPORT N°12

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons du territoire

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

FAIRE DU PAS-DE-CALAIS UN DÉPARTEMENT INCLUSIF ET ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS : L'ENGAGEMENT HANDICAP

Le cadre de l'engagement handicap – l'agenda 22 des Nations Unies

Dans le Pas-de-Calais, presque 10% de la population bénéficie d'un droit ouvert à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). C'est donc une proportion importante des habitants qui est impactée, directement ou non, par le handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, psychique, cognitif, ou prenne la forme d'une maladie invalidante. De par ses compétences et grâce à ses partenariats, le Département peut jouer un rôle significatif pour faciliter le quotidien de ces personnes et de leurs proches.

C'est pourquoi, dans le cadre de son projet de mandat, le Département a inscrit au rang de ses objectifs premiers une action forte en faveur des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse d'améliorer leur vie quotidienne ou de leur pleine inclusion dans la société. Le troisième volet dudit projet de mandat, le Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais », adopté le 12 décembre 2022, affiche clairement cette ambition de soutien et de promotion d'une société plus inclusive, une société qui s'adapte aux singularités de chacun (ambition 4).

Pour mettre en œuvre les objectifs ainsi retenus, le Département se propose donc de se doter d'un « agenda 22 », tel que défini par les Nations Unies en 1993, qui vise à engager une stratégie globale et ambitieuse pour permettre à chaque habitant, notamment ceux en situation de handicap, de pouvoir agir et évoluer librement, vivre avec et parmi les autres, à égalité et sans aucune différence. Et ainsi construire une société ouverte à tous, permettant à chacun d'accéder à ce qui est essentiel à son quotidien. Construit avec la collaboration de la MDPH, cet agenda sera dénommé « Engagement Handicap ».

Pour le Département, la volonté première portée au travers de cet engagement est que la question du handicap soit prise en compte dans chacune des

politiques publiques départementales. Dans ce but, le présent rapport met en lumière les actions déjà portées par la collectivité en direction des personnes handicapées qu'elles soient réglementaires ou volontaristes et présente les nouvelles mesures fortes que souhaite porter le Département pour la période 2023-2027. L'Engagement handicap propose aussi un programme d'évènements et un calendrier d'actions concrètes.

Les engagements départementaux

L'Engagement handicap s'organise autour de quatre ambitions, qui se déclinent en 17 priorités. Chacune d'elle comporte plusieurs engagements et propose d'ores et déjà des mesures concrètes. Ces 4 ambitions, seront alimentées, tout au long des cinq prochaines années, par d'autres actions complémentaires.

Ainsi, l'Engagement handicap devra permettre de :

1) Rendre le Département plus accessible

En matière d'accessibilité physique, le Département poursuivra la déclinaison de l'Agenda d'accessibilité programmée, avec un objectif affiché de 100 % des bâtiments départementaux accessibles en 2024 et une mise en accessibilité progressive des 125 collèges. Il s'attachera également à rendre accessible à tous, les espaces naturels sensibles et les sites de pratiques de pleine nature du Pas-de-Calais. Le Département apportera également son soutien aux Unités localisées pour l'inclusion scolaire afin d'améliorer les conditions d'études des collégiens.

Le Département confortera également l'accessibilité à ses services en développant une stratégie ambitieuse d'adaptation et de simplification de la communication et de l'information aux usagers. Pour cela, les personnels seront notamment formés et outillés pour mettre en place la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Une attention particulière sera portée à la mise aux normes des outils numériques et sites internet.

Enfin, la collectivité poursuivra sa politique de recrutement et de soutien aux travailleurs handicapés afin d'atteindre un objectif de 7,5% d'agents en situation de handicap. La semaine pour l'emploi des personnes handicapées, qui a lieu chaque année en novembre, sera un temps fort de cet agenda handicap.

2) Soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans la vie quotidienne

Le Département se tient aux côtés des personnes handicapées et s'engage à poursuivre les efforts visant à faciliter et simplifier leur quotidien. Tant en matière d'accès aux droits, aux soins, au logement ou à l'emploi, le Département s'attachera à développer de nouveaux partenariats et à proposer des réponses adaptées contribuant à une meilleure inclusion des personnes handicapées. Le soutien aux familles confrontées au handicap, l'accompagnement des jeunes handicapés confiés à l'aide sociale à l'enfance et l'inclusion scolaire des collégiens seront des priorités pour l'intervention départementale.

Dès 2024, ce seront plus d'une centaine d'accueils sociaux sur tout le Pas-de-Calais qui pourront apporter un premier niveau de réponses, d'informations et de conseils aux personnes en situation de handicap. De plus, de meilleures coopérations seront recherchées entre les Maisons de l'Autonomie, expertes dans la prise en charge du handicap, et les services et professionnels de la protection de l'enfance afin d'améliorer les parcours à l'aide sociale à l'enfance.

3) Susciter et accompagner l'initiative des citoyens et des partenaires dans le champ du handicap

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est en première ligne en matière de développement et d'aménagement du territoire. Il poursuivra son soutien financier et technique auprès des collectivités, des acteurs associatifs et économiques qui portent des projets en faveur d'une société plus inclusive. Le Département s'attachera à inscrire les enjeux d'accessibilité aux équipements et à la pratique au cœur de sa politique

culturelle ou sportive et à conforter les initiatives déjà engagées en ce sens.

Les Jeux Paralympiques seront une occasion unique pour donner de la visibilité au parasport et faire du sport un outil d'inclusion et de vivre ensemble. Tout un programme d'actions sera alors proposé en 2024 pour faire de cet évènement international un véritable levier de transformation sociale.

Le Département, s'est fortement engagé, depuis de nombreuses années, dans le soutien aux initiatives portées par les habitants eux-mêmes, dans le cadre du Budget citoyen par exemple. L'Engagement handicap consolidera cette dynamique et s'attachera à renforcer l'engagement des jeunes en situation de handicap.

4) Sensibiliser et valoriser

Enfin, des actions de formation et de sensibilisation au handicap seront proposées aux agents départementaux, aux partenaires, aux collégiens afin de changer le regard et les représentations personnelles sur le handicap.

A titre d'exemple, les 400 référents RSA bénéficieront d'un module de formation dédié afin d'améliorer la prise en charge et construire un parcours d'accompagnement le plus adapté possible. Des journées professionnelles seront également proposées pour faire vivre les réseaux d'acteurs, favoriser l'échange de pratiques et mobiliser plus fortement les ressources du territoire. On peut citer par exemple l'organisation d'une journée autour de l'accueil des publics porteurs de troubles Dys en bibliothèque, une rencontre des acteurs de l'adaptation du logement, une journée d'étude jeunesse et handicap... Des actions spécifiques de sensibilisation seront également proposées autour de la vie affective et sexuelle dans le cadre d'une semaine d'actions dédiée.

Cet Engagement handicap est un moyen pour donner de la visibilité sur les actions et dispositifs existants ; et de mettre davantage la collectivité et ses partenaires, au travail pour construire, sur le Pas-de-Calais, une société inclusive, exemplaire, qui ne met et ne laisse personne à l'écart.

Le suivi et l'évaluation

Chaque année un Comité politique évaluera l'état d'avancement des actions, sur le plan quantitatif et qualitatif ; et définira le nouvel agenda pour l'année à venir. Ce bilan et ce nouveau programme d'actions feront donc l'objet d'un rapport annuel. Une attention toute particulière sera portée à la participation des personnes concernées dans la mise en œuvre et l'animation de cet Engagement handicap.

Ce dernier s'articule avec les autres documents de cadrage déclinant les pactes adoptés en 2022. Il est notamment complémentaire au schéma des politiques autonomie qui sera proposé à la délibération de l'Assemblée départementale en fin d'année 2023 et qui fait, lui, l'objet d'un cadre réglementaire précis dans le Code de l'action sociale et des familles.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'adopter l'Engagement handicap selon les modalités reprises au présent rapport et conformément aux documents en annexe.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY